Paris, le 23 Octobre 2020

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS
à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 novembre 2020

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er au 30 novembre (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.
Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.
Ses déclinaisons continuent par le biais des décrets d'application notamment sur la mise en place des CSA ou des CAP, texte qui a recueilli un vote unanime contre des organisations syndicales lors du CSFPE du 16 juillet.

Lors des derniers mois, la fonction publique a été particulièrement sollicitée dans ses trois versants :
- dans le secteur de la santé bien entendu, alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public,
- dans les versants État et Territorial alors que les administrations et collectivités ont mis en place des plans de continuité d'activité.

Depuis la rentrée post-estivale, ces sollicitations reprennent de plus belle avec un engagement sans faille des agent.es.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la Fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée.
Aucune mesure générale n'a été annoncée lors du « rendez-vous salarial » du 24 juillet, et ce alors même que le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. La réduction des inégalités n'est pas incompatible avec une revalorisation générale des agent-es. Bien au contraire.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid-19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur-euses qu'ils et elles soient salarié-es du secteur privé ou agent-es publics. L'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire est une nouvelle inadmissible attaque que Solidaires dénonce avec force.

Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seuls à même de reconnaître l'engagement quotidien et sans faille des fonctionnaires.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.
Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.
De même, la création du tableau n° 100 de la Sécurité sociale permettant de reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle est beaucoup trop restrictive et ne répond pas aux enjeux d'une telle reconnaissance pour l'ensemble des agent.es qui ont été ou seront contaminés en lien avec leur travail.

Les attaques inadmissibles de répression antisyndicale se multiplient par ailleurs dans tous les versants et secteurs.

Solidaires revendique :
– que les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs ;
– que les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait ; ces situations nécessitent une analyse réelle, sincère et sérieuse des conditions de travail mises en cause ;
– la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour y inscrire le risque biologique porté par la Sars-Cov-2 : les employeurs publics doivent se conformer aux mêmes obligations que leurs homologues du secteur privé ;
– que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes, mais également sur les jours de RTT ;
– que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération ;
– l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes en cours, y compris celle des retraites, ainsi que des suppressions d'emplois.
C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
– l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
– de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous et la revalorisation des carrières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez